

# REUNION ORDINAIRE DU MARDI 23 MARS 2021

## Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2021.
- 2- Proposition de subventions aux associations.
- 3- Proposition d'instauration de provisions sur le budget Commune et ses annexes.
- 4- Proposition de suppression de poste et modification du tableau des effectifs.
- 5- Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.
- 6- Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K.LE GOVIC, D.PIGEAU, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, E.PERON, A.GOBERT.

Absente représentée : C.GRESTEAU par A.PELLETIER

Secrétaire de séance : G.PIEDOUX

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en mémoire de Sylvie PRIMOT et de Philippe LABRUNE récemment décédés.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un point supplémentaire :

- Approbation de l'avenant pour l'intervention de l'ACFI.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### Subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2021, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 20 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2021 aux Associations	Accordée en 2020	Demande 2021	Proposition Commission finance	Vote 2021
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>				
Amis de l'Orgue	400	400	400	400
L'Avenir + pêche + musique 13/07	650	650	en attente	
Les Echos de Chamerolles	650		en attente	
COC + peinture pour le COC FOOT 107,99 + 6800	7200	6908	7500	7500
COC Danse gala	150			
Club Informatique	500	0		
Comité des Fêtes	0			
Société Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500	500	500	500
ACAC Bibliothèque (1200€) et Les Amis des Roses (400€)	1500	1600	1600	1600
Team'Mouv	500	0		
La Forestière	650	2000	1000	1000
MARPA séjour (séjour : 30 € par pers x 6 pers)	0			
<b>Sous total associations communales</b>	<b>12700</b>	<b>12058</b>		
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>				<b>11000</b>
<b>ECOLES</b>				
Association Amicale Secrétaire de Mairie	30	30	30	30
MFR Chaingy	150	75	75	75
MFR Beaumont les Autels	75	75	75	75
Domaine de Chantaloup	75	75	75	75
CFA Chalette sur Loing	75	75	75	75
CFA Sorigny	75			
Lycée Général et Tech Duhamel Dumonceau	75			
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75		75	75
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
Loiret Nature Environnement	100	100	100	100
SAFO	50		50	50
Conférence 2020 "Histoire des forêts Françaises"	200			
Choco château UDPL	300			
SANTOLENE	50			
<b>DIVERS</b>				
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	300	924	350	350
L'Alouette de Pithiviers	200	0		
<b>Total associations Extérieures</b>	<b>2705</b>	<b>1354</b>		<b>905</b>
<b>Sous Total</b>	<b>15405</b>			
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant) 154 enfants	2130	2280	2280	2280
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant) 75 enfants	1170	1125	1125	1125
Foyer Socio Educatif Collège Neuville	660	660	660	660
Association Sportive Collège Neuville	528	564	560	560
En attente pour demandes associations diverses	607			3470
<b>Sous Total</b>	<b>5095.00</b>	<b>4629</b>		<b>8095</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>20 500.00</b>	<b>18 041.00</b>		<b>20 000.00</b>

## **Instauration d'un système de provision par tranches d'impayés - Budget Commune et annexes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rapport suivant :

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire, son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses (ce sont les impayés des personnes physiques ou morales). Ces provisions serviront à couvrir les demandes de non-valeur qui pourraient être proposées par le comptable. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'information recueillis sur HELIOS, d'après la liste des impayés.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon, le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépense du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Il convient de décider de la méthode de calcul qui pourrait prendre en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance.

Des taux forfaitaires de dépréciations seraient alors appliqués de la manière suivante :

Exercices de prise en charge de la créance	Taux de la provision
Créances de plus de 2 ans et moins de 5 ans	15 %
Créances de plus de 5 ans	90 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la mise en place de provision par tranches pour le budget de la Commune et ses annexes, selon le tableau ci-contre :

Exercices de prise en charge de la créance	Taux de la provision
Créances de plus de 2 ans et moins de 5 ans	15 %
Créances de plus de 5 ans	90 %

### **Suppression de poste et modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création du poste d'agent de maîtrise à 28/35<sup>ème</sup> et conformément à l'avis de principe du Comité Technique du CDG 45 en date du 5 février 2019, il y a lieu de supprimer le poste suivant au 1<sup>er</sup> avril 2021 au sein de la filière technique :

- Un agent de maîtrise principal à 24,5/35<sup>ème</sup>.

Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Emplois au 1 <sup>er</sup> avril 2021	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
<b>Filière Administrative</b> - Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (à supprimer) - Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Rédacteur - Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> classe (à sup) - Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Administratif territorial	 B B B C C C	 1 1 1 1 1 1	
<b>Filière Technique</b> - Agent de maîtrise principal Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Technique	 C C C C	 2 3 1 3	 1 à 28/35 <sup>ème</sup>  1 à 28/35 <sup>ème</sup> 1 à 7,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Sociale</b> - A.T.S.E.M. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (à pourvoir) - A.T.S.E.M. de 2 <sup>ème</sup> classe - A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	 C C C		 1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 29/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Animation</b> - Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (à pouvoir) - <b>Adjoint d'animation</b>	 C C		 1 à 18,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 6/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 9/35 <sup>ème</sup> 1 à 20/35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de supprimer au sein de la filière technique un agent de maîtrise principal à 24,50/35<sup>ème</sup>. Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et dit que la suppression d'emploi prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **Approbation de l'avenant n°1 pour l'intervention de l'ACFI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a signé en 2018 le renouvellement de la convention pour 6 ans avec le Centre de Gestion pour l'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et propose un avenant à ladite convention au Conseil. Cet avenant augmente la durée de la convention d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2023 afin d'être en adéquation avec le cycle d'inspection de 2 ans et détermine le montant annuel de 1100 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant n°1 à la convention pour une durée d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2023 avec le Centre de Gestion pour l'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour un coût de 1 100 € par an et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer les documents relatifs à cette présente convention.

## **Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.**

Pour faire suite à une loi récente, une présentation au Conseil Municipal des indemnités de fonction versées aux élus est effectuée. Une question est posée sur l'homogénéisation des indemnités des 4 adjoints.

## **Affaires diverses :**

- Suite à la réunion de la commission Tourisme, Philippe COLMAN rappelle aux élus les problématiques posées par l'occupation actuelle du domaine de Chamerolles. La Commune envisage de solliciter un cabinet juridique pour effectuer un audit de la situation et des solutions envisageables pour régler les problèmes, en particulier ceux liés aux dettes auprès du service de l'Eau. Il apparaît nécessaire de relancer un projet touristique et de se rapprocher des différentes collectivités qui pourraient appuyer la Commune.
- Philippe COLMAN fait un point sur l'avancement des travaux du city stade. Le terrassement du terrain de Tennis n° 2 est terminé. L'entreprise chargée de la réalisation du terrain doit intervenir cette semaine. La fin des travaux est prévue au mois de Juin. L'inauguration pourrait avoir lieu le 26 juin.
- La voie de retournement des bus scolaires devrait être réalisée prochainement à Gallerand.
- Marie Pierre RENAUD, suite à une visite de terrain avec l'association des Amis des Roses, souligne des problèmes de stationnement dans les rues de l'église, des Déportés ainsi que dans la rue du Vivier, entre la Grande Rue et la rue des Granges. Le problème des déjections canines sur les trottoirs et espaces publics est de nouveau signalé.
- Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre avec le Docteur DANIEL qui souhaiterait intégrer la maison médicale. Une réflexion est à conduire sur la possibilité d'agrandir le bâtiment actuel ou de construire une extension.
- La commission Voirie doit établir au plus vite le programme des voiries à traiter en priorité pour cette année.
- Le conseil d'école élémentaire s'est déroulé la semaine passée, la question du stationnement aux abords de l'école a été soulevée. Les enseignants remercient Evelyne DENIAU pour le projet d'école numérique.
- La commission Cimetière s'est réunie récemment. Différents points sont envisagés, comme l'organisation d'une action solidaire une fois par an, la mise en place du tri sélectif, l'ouverture du

portail du fond, le nettoyage du monument central, l'installation d'un ou deux bancs, l'établissement d'un règlement intérieur.

- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 6 avril à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire  Représentée par A.PELLETIER	M. GOBERT Aurélien	Mme PERON Emilienne	